

oh le 27/08/24
R

REPUBLICHE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DE NYONG ET KELLE

COMMUNE DE MAKAK

SECRETARIAT GENERAL

BP: 26 MAKAK



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

CENTER REGION

NYONG AND KELLE DIVISION

MAKAK COUNCIL

GENERAL SECRETARY

DECISION

DECISION MUNICIPALE N°003/D M/R-C/D-NK/C-MAKAK/SG/2024 du 06 AOÛT 2024 PORTANT ATTRIBUTION DEFENITIVE DU
DU MARCHE RELATIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 003/AONO/R-C/D-NK/C-MAKAM/CIPM/2024 du 13 juin 2024 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ECOLE
PUBLIQUE DE MALOUME NKOG-HOS DANS L'ARRONDISSEMENT DE MAKAK, DEPARTEMENT DE NYONG ET KELLE , REGION DU CENTRE
EN PROCEDURE D'URGENCE.

MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE MAKAK

FINANCEMENT : BIP MINCAF - 2024

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MAKAK (AUTORITE CONTRACTANTE)

Vu - la constitution la République du Cameroun

Vu – la loi 2019/O24 du 24 Décembre 2019 portant code General des Collectivités Territoriales Décentralisées

Vu – la loi n°2018/O12 du 11 Juillet 2018portant Régime financier de l'Etat et des autres entités publiques

Vu- décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés publics

Vu- le décret n°2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du gouvernement

Vu- le décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du ministère fonctionnement l'agence de régulation des
marchés publics

Vu – le décret n° 77/91 du 24 mars 1991 déterminant le pouvoir de la tutelle sur les communes et les établissements
communaux et ses modifcatifs subséquents

vu – le décret n° 2024/14 du 018 2024 portant nomination de Monsieur CHAIBOU aux fonctions de Préfet du département
de Nyong et Kellé

vu – l'arrêté n°00004/A/MINDEVEL/ du 03 mars 2020 constatant l'élection du Maire et de ses Adjoints à l'issue du
scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune de Makak

vu- la circulaire n°001/CAB/PR du 19 JUIN 2012relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics

Vu- la circulaire N°00000001/C/MINFI du 04 Janvier2024 relative à l'exécution, au suivi et contrôle de l'exécution des
budgets des collectivités territoriales décentralisées

Vu – la décision municipale n°00001/DM/CMAKAK/S2024 du 01Avril 2024 Portant actualisation de la Commission
Interne de Passation des Marchés Publics placée auprès de la Comimune de Makak pour l'exercice 2024

Vu – le dossier D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 003/AONO/R-C/D-NK/C-MAKAM/CIPM/2024 du 13 juin 2024 POUR
L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ECOLE PUBLIQUE DE MALOUME NKOG-HOS DANS L'ARRONDISSEMENT DE MAKAK,
DEPARTEMENT DE NYONG ET KELLE , REGION DU CENTRE EN PROCEDURE D'URGENCE

Vu – la proposition d'attribution de la commission interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Makak

Vu – le procès – verbal de proposition d’attribution de la commission interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Makak

DECIDE

Article 1^{er} : La lettre – commande objet de la consultation susvisée est attribuée au soumissionnaire ci-après :

OFFRE	ATTRIBUTAIRe	MONTANT TTC LU (en FCFA)	MONTANT CORRIGé(en FCFA)	DELAI D'EXECUTION
de réhabilitation de l'école publique de Maloume Nkog-hos	ETS LES MERVEILLES B.P 08 MAKAK Tél 694032000	14.900.000	14.900.000	Trois (03) mois

Article 2 : L’entreprise attributaire ci-dessus est invitée à se présenter, au plus tard dans 07 (sept) jours suivant la publication du présent communiqué au service du secrétariat général de la Mairie de Makak pour recevoir notification de la décision municipale d’attribution et l’établissement de la lettre commande y relative.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Fait à Makak le

08 AUIL 2024

Ampliations :

- MINMAP/YDE
- ARMP/YDE
- DD/MINMAP /EKA
- DD/ARMP/EKA
- Intéressé
- CIPM/MAK
- Affiche / Archives/ Chrono

Le 08/08/2024
Maire de la Commune de Makak

(AUTORITE CONTRATANTE)

Jean Jacques

Maire